

DECLARATION DU SNU POLE EMPLOI AU CCE DU 15 DECEMBRE 2015

LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES DE LA FORMATION 2015-2018.

Les orientations formation 2015-2018 ont été traitées il y a peu en CPNF. Le SNU déplore la fixation tardive des orientations, dont la responsabilité incombe essentiellement à l'établissement, notamment pour des reports successifs de réunions CPNF, liés aux propres priorités ou carences répétées de la direction.

Vous nous aviez annoncé avant même le début des débats en CPNF, des orientations qui décoiffent. Nous ne voyons toujours pas, en fin de parcours, en quoi elles décoiffent. Nous n'y sentons pas de réelle ambition pour le personnel de Pôle emploi. Pourtant le SNU a joué le jeu en vous faisant plusieurs propositions en CPNF que vous êtes loin d'avoir toutes retenues.

Nous pouvons reconnaître des avancées, notamment dans une meilleure structuration du texte, dans sa forme et quelques précisions nécessaires, mais l'ensemble du texte reste à nos yeux insuffisant et peu satisfaisant sur le fond.

En effet, nous constatons que ces orientations ne serviront qu'à mettre en musique pour une très grande partie de leur contenu, et encore plus pour les managers, les attendus du projet stratégique que nous combattons en grande partie par ailleurs. Nous n'y voyons que peu de volonté de mettre en œuvre des formations visant à permettre aux agents d'évoluer tant au niveau de leur cadre d'emploi, que pour accéder au cadre d'emploi supérieur. Vous ne leur donnez aucune perspective d'évolution de carrière.

Nous pouvons craindre à juste titre que la totalité des possibilités de formation ne se résume qu'à « l'acculturation » au plan stratégique. Les 5 jours conventionnels en moyenne par agent risquent de n'être consacrés qu'à ce « formatage institutionnel ».

Vous n'avez pas retenu les propositions que nous vous avons transmises en CPNF sur la réécriture des modalités pédagogiques, nous ne pouvons que le déplorer car il s'agissait d'une manière claire de réaffirmer que les formations en présentiel restaient la règle. Dans vos formulations, le flou subsiste.

Dans ces orientations vous parlez beaucoup de compétences ou d'acquisition de compétences, mais rarement de qualification des emplois. Nous vous rappelons que le SNU revendique de manière forte d'avoir au sein de Pôle emploi des parcours de qualification reconnus par une certification. Ce qui n'est pas impossible puisque certains emplois des fonctions support conduisent déjà à une « qualification exportable hors Pôle emploi ».

Le vœu pieux de l'article 22§1 de la CCN qui stipule que la formation à Pôle emploi doit répondre également aux aspirations de développement professionnel et personnel des agents ne trouve que très peu de traduction dans le texte proposé.

Pour ces motifs, malgré le constat d'avancées cependant insuffisantes que nous reconnaissons et auxquelles nous avons contribué en CPNF, le SNU se prononce contre ces orientations 2015-2018 de la formation.